



Les comptes des administrations publiques en 2016 Le déficit public poursuit lentement sa baisse

En 2016, le déficit public au sens de Maastricht s'établit à 75,9 milliards d'euros, soit 3,4 % du produit intérieur brut (PIB). Il diminue de 2,8 milliards d'euros, en raison d'une réduction des dépenses plus importante que celle des recettes (respectivement - 0,3 point de PIB contre - 0,1 point). Le déficit de l'État augmente, celui des administrations de sécurité sociale se réduit et les administrations publiques locales deviennent excédentaires. Le taux de prélèvements obligatoires est stable à 44,4 % du PIB. Le poids de la dette publique dans le PIB s'accroît de 0,7 point et atteint 96,3 %.

Nicolas Boudrot, Pierre Cheloudko, département des comptes nationaux, Insee, Camille Sutter, Matthieu Bourasseau, Alexandre Fischman, Emmanuelle Picoulet, Blandine Vachon, Tristan Paloc, Yohann Vaslin, direction générale du Trésor, Harouna Traoré, Anne Uteza, direction générale des Finances publiques

Avertissement

Les comptes présentés ici actualisent les agrégats publiés dans l'*Informations Rapides* n° 82 du 24 mars 2017 sur les « Comptes nationaux des administrations publiques - premiers résultats ».

La *figure 4* de cette publication est déclinée de manière plus détaillée dans des tableaux disponibles sur *insee.fr* sous Comptes nationaux - Finances publiques - Dépenses et recettes des administrations publiques.

En 2016, le déficit public au sens de Maastricht (*définitions*) s'élève à 3,4 % du produit intérieur brut (PIB), après 3,6 % en 2015 (*figure 1*). Il continue de s'améliorer après sa forte dégradation en 2009, grâce à une baisse de la part des dépenses dans le PIB plus importante que celle des recettes (*figure 2*). Les recettes publiques ralentissent (+ 1,4 % en 2016 après + 2,0 % en 2015), tout comme les dépenses publiques (+ 1,1 % après + 1,4 % en 2015). Les mesures de maîtrise de la dépense, notamment celles mises en place dans le cadre du plan d'économies 2015-2017, et le nouveau recul de la charge d'intérêts (2,1 % du PIB après 2,2 %) permettent de faire baisser la part des dépenses publiques dans le PIB de 56,7 % du PIB en 2015 à 56,4 % en 2016. La progression de la dépense primaire (hors charge d'intérêt) en volume s'établit à + 1,1 % après + 1,7 % en 2015.

Au total, le déficit public se réduit de 2,8 milliards d'euros par rapport à 2015 (*figure 3*). En effet, le solde des administrations publiques locales se redresse (Apul, + 3,1 milliards d'euros), celui des administrations de Sécurité sociale s'améliore (+ 1,8 milliard d'euros) et, dans une moindre mesure, celui des organismes divers d'administration centrale (Odac, + 0,3 milliard d'euros). En revanche, le solde de l'État se dégrade (- 2,5 milliards d'euros).

Le taux de prélèvements obligatoires est stable en 2016

En 2016, le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques s'établit à 44,4% du PIB, comme en 2015. La progression spontanée des prélèvements obligatoires est de + 2,0 %, soit un rythme supérieur à celui de la croissance du PIB. Le taux de prélèvements obligatoires est

impacté par des mesures nouvelles en 2016, à hauteur de - 3,9 milliards d'euros. Il s'agit principalement de la montée en charge des mesures du Pacte de responsabilité et de solidarité, notamment la baisse de l'impôt sur le revenu, la suppression de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés et les allègements de

1 Principaux ratios de finances publiques

	en % du PIB			
Taux	2013	2014	2015	2016
Déficit public ¹	- 4,0	- 3,9	- 3,6	- 3,4
Dette publique (brute) ¹	92,3	94,9	95,6	96,3
Dette publique nette ²	83,5	86,1	86,9	87,8
Recettes publiques	52,9	53,2	53,1	53,0
Dépenses publiques	57,0	57,1	56,7	56,4
Prélèvements obligatoires ³	44,8	44,6	44,4	44,4

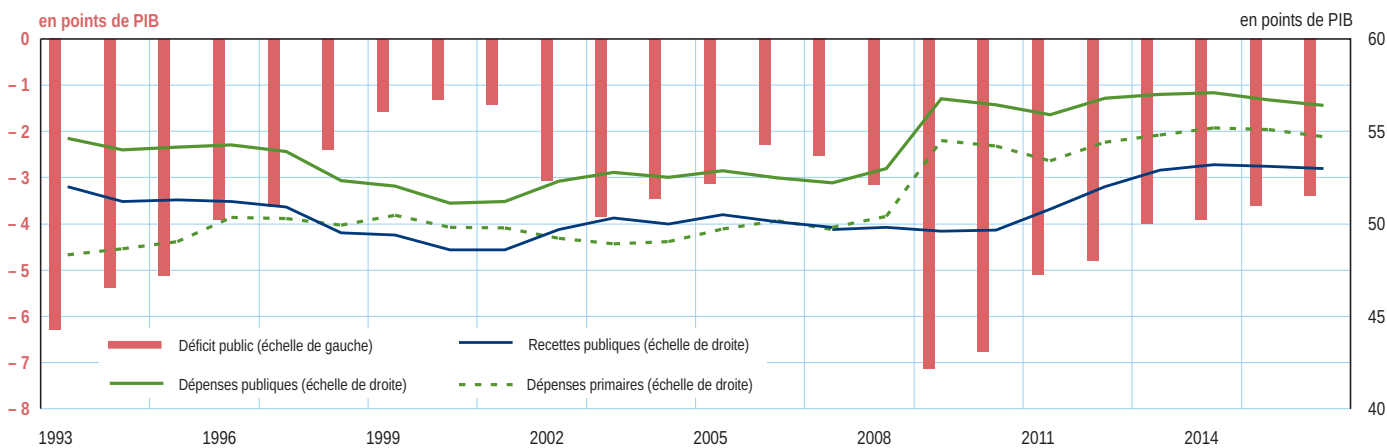
1. Au sens du traité de Maastricht ; voir *définitions*.

2. La dette publique nette est égale à la dette publique brute diminuée de certains éléments d'actif ; voir *définitions*.

3. Le taux de prélèvements obligatoires est calculé hors crédits d'impôts.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

2 Dépenses et recettes publiques entre 1993 et 2016



Note : les dépenses primaires sont les dépenses publiques nettes d'intérêts.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

cotisations sociales. Elle est en partie compensée par la suppression de la prime pour l'emploi et la poursuite de la montée en charge de la fiscalité écologique.

Le déficit des administrations publiques centrales se dégrade

Le besoin de financement des administrations publiques centrales, État et Odac, s'élève à - 76,0 milliards d'euros en 2016 (figure 4). Il se dégrade de 2,2 milliards d'euros. Si le déficit des Odac se réduit de 0,3 milliard, celui de l'État se détériore de 2,5 milliards. Ces chiffres sont impactés par la budgétisation de la contribution au service public de l'électricité, intégrée au sein des Odac jusqu'en 2015, qui a un impact de -0,6 milliard sur le solde de l'État.

Les recettes des administrations publiques centrales ralentissent (+ 1,1 % en 2016 après + 1,3 % en 2015) alors que les dépenses progressent sur le même rythme qu'en 2015 (+ 1,4 %).

Côté dépenses, les consommations intermédiaires décélèrent (+ 2,0 % en 2016 après + 6,1 % en 2015). En effet, les dépenses militaires (hors armement lourd) ralentissent après une forte progression en 2015 (+ 0,6 milliard en 2016, après + 1,3 milliard en 2015).

Les dépenses de personnel sont dynamiques (+ 0,9 % en 2016). Les créations de postes dans l'enseignement des premier et second degrés se poursuivent, parallèlement à l'arrêt

des suppressions de postes au sein du ministère de la Défense. De plus, le point d'indice des fonctionnaires a été revalorisé de 0,6 % au 1^{er} juillet 2016.

Les transferts courants vers d'autres administrations publiques diminuent de manière moins marquée qu'en 2015 (- 2,4 milliards en 2016 contre - 4,0 milliards en 2015). La baisse de la dotation globale de fonctionnement dans le cadre de la participation des collectivités territoriales à l'effort de rétablissement des comptes publics continue (- 3,3 milliards en 2016), mais elle est compensée en partie par une progression des transferts au profit de Pôle emploi et des régions dans le cadre du plan formation « 500 000 formations supplémentaires » (+ 0,6 milliard) instauré en 2016.

Les subventions sur rémunérations (+ 2,2 milliards) progressent moins qu'en 2015 (+ 8,2 milliards). En effet, la montée en charge du crédit d'impôt (définitions) compétitivité et emploi (CICE) ralentit (+ 0,8 milliard en 2016 après + 7,4 milliards en 2015), alors que la hausse des dépenses de l'agence de service de paiement se maintient à + 1,0 milliard, comme en 2015 (au titre notamment des contrats uniques d'insertion et du nouveau dispositif 2016 d'aide à l'embauche dans les petites et moyennes entreprises).

Les intérêts de la charge de la dette diminuent au même rythme que l'année précédente (- 5,1 % en 2016 contre - 4,8 % en 2015) sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt.

Les prestations sociales augmentent fortement (+ 6,2 %) du fait des prestations versées par le Fonds national d'aide au logement (+ 4,7 milliards d'euros), qui finance désormais l'allocation de logement familiale (ALF) à la place de la Caisse nationale des allocations familiales (+ 3,4 milliards d'euros). D'autre part, la prime d'activité (+ 4,1 milliards d'euros) remplace la prime pour l'emploi (- 2,1 milliards d'euros) ainsi que le revenu de solidarité active (RSA) « activité » (- 1,9 milliard d'euros).

Les dépenses d'investissement restent dynamiques (+ 3,1 %) du fait de la forte

progression des livraisons de matériel militaire (+ 2,7 milliards d'euros). En revanche, les livraisons de biens acquis dans le cadre de contrats de partenariat public-privé diminuent de 1,2 milliard d'euros, après la hausse en 2015 due à la livraison du site Balard du ministère de la Défense, et la vente de licences pour l'utilisation des fréquences hertziennes (4G) de 0,6 milliard d'euros.

Les transferts en capital versés reculent cette année encore (- 2,7 % après - 3,2 % en 2015) sous l'effet d'évolutions contraires : la non-reconduction de la dépense 2015 liée au refus d'apurements communautaires pour 0,8 milliard (décision de la Commission européenne du 16 janvier 2015) et la signature d'un contrat de désendettement et de développement avec le Cameroun pour 0,4 milliard. Côté recettes, les impôts et les cotisations sociales collectés ralentissent également (+ 1,0 %, après + 3,1 % en 2015).

Les impôts sur la production et les importations décélèrent (+ 3,5 milliards contre + 8,8 milliards en 2015). La TVA progresse de 2,1 milliards sous l'effet de la hausse des emplois taxables (en ralentissement par rapport à 2015, année marquée par une moindre affectation de TVA aux organismes de sécurité sociale), alors que la taxe intérieure de produits énergétiques s'accroît de 1,7 milliard, portée par la montée en charge de la taxe carbone et le rapprochement de la fiscalité du gazole et de l'essence. Les recettes au titre de la contribution au service public de l'électricité augmentent de 0,5 milliard. Le Fonds national des aides à la pierre, créé en 2016, bénéficie de 0,3 milliard de cotisations de la Caisse de garantie du logement locatif social. En contrepartie, la taxe sur les hauts revenus est supprimée (- 0,3 milliard), le prélèvement exceptionnel de taxe additionnelle à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises sur les chambres de commerce et d'industrie est nul en 2016 (après 0,5 milliard en 2015) de même que la taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (après 0,4 milliard en 2015).

3 Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

	en milliards d'euros			
	2013	2014	2015	2016
État	- 69,6	- 74,6	- 71,6	- 74,1
Organismes divers d'administration centrale	1,4	2,6	- 2,2	- 1,9
Administrations publiques locales	- 8,3	- 4,6	- 0,1	3,0
Administrations de sécurité sociale	- 8,8	- 7,8	- 4,7	- 2,9
Ensemble des administrations publiques	- 85,4	- 84,4	- 78,7	- 75,9

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

4 Principales dépenses et recettes des administrations publiques en 2016

	Administrations publiques centrales		Administrations publiques locales		Administrations de sécurité sociale		Ensemble des administrations publiques ¹	
	En milliards d'euros	Évolution 2016 / 2015 (en %)	En milliards d'euros	Évolution 2016 / 2015 (en %)	En milliards d'euros	Évolution 2016 / 2015 (en %)	En milliards d'euros	Évolution 2016 / 2015 (en %)
Total des dépenses¹	509,4	+ 1,4	248,2	- 0,8	583,6	+ 0,9	1 257,1	+ 1,1
Dépenses de fonctionnement ²	174,2	+ 1,1	129,6	+ 0,1	98,0	+ 0,7	401,9	+ 0,7
<i>dont consommations intermédiaires²</i>	33,3	+ 2,0	47,1	- 1,3	27,1	+ 0,5	107,4	+ 0,1
<i>dont rémunérations des salariés</i>	138,9	+ 0,9	79,6	+ 0,8	65,1	+ 0,8	283,6	+ 0,8
Intérêts versés ²	36,1	- 5,1	5,1	- 7,8	5,0	- 2,8	46,1	- 5,1
Prestations sociales en espèces et en nature	101,5	+ 6,2	26,0	+ 1,8	448,7	+ 0,9	576,2	+ 1,8
Transferts courants entre administrations publiques	61,6	- 3,8	3,6	+ 3,0	9,1	+ 4,8	0,0	-
Autres transferts et subventions	109,0	+ 2,4	41,2	- 2,0	14,4	+ 2,0	154,7	+ 2,0
Acquisitions nettes d'actifs non financiers	27,1	+ 3,1	42,7	- 3,3	8,5	+ 2,4	78,2	- 0,6
<i>dont formation brute de capital fixe</i>	27,6	+ 4,4	40,3	- 3,3	8,2	+ 1,5	76,1	- 0,1
Total des recettes¹	433,4	+ 1,1	251,2	+ 0,4	580,7	+ 1,3	1 181,2	+ 1,4
Impôts et cotisations sociales	382,1	+ 1,0	138,5	+ 3,4	536,6	+ 1,4	1 057,2	+ 1,5
Recettes de production	25,1	0,0	43,5	+ 1,1	20,0	- 0,5	88,6	+ 0,4
Revenus de la propriété	8,2	- 12,3	2,7	+ 2,7	4,1	+ 14,1	14,9	- 3,4
Autres transferts	17,9	+ 11,9	66,5	- 5,8	20,0	- 2,7	20,4	+ 0,8
Capacité (+) / Besoin (-) de financement	- 76,0	///	3,0	///	- 2,9	///	- 75,9	///

1. Dans la colonne « Ensemble des administrations publiques », les transferts entre les trois sous-secteurs (administrations centrales, locales et de sécurité sociale) sont consolidés, si bien que les dépenses et recettes sont inférieures à la somme des dépenses et recettes des trois sous-secteurs.

2. Hors correction au titre des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) sur les intérêts versés.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

Les impôts sur le revenu augmentent de 0,7 %. Malgré une baisse pour les ménages aux revenus moyens et modestes, l'impôt sur le revenu des personnes physiques est en hausse (+ 0,9 milliard), du fait de l'évolution des différents revenus en 2015 : la masse salariale privée, les pensions de retraite et les plus-values mobilières. L'impôt sur les sociétés progresse de 0,9 milliard d'euros, freiné par la suppression de la contribution exceptionnelle mais porté par les mesures du Pacte de responsabilité et de solidarité ; les nouveaux allègements de cotisation accroissent le résultat imposable des entreprises.

Les autres impôts courants baissent de 0,5 milliard, du fait de moindres recettes de l'impôt de solidarité sur la fortune (- 0,2 milliard) et de la suppression progressive de la taxe sur le risque systémique des banques au profit d'une taxe destinée au financement du Fonds de soutien aux collectivités ayant contracté des prêts et contrats financiers structurés à risque.

L'État bénéficie par ailleurs en 2016 d'un versement particulièrement élevé (2,0 milliards) de la part de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface).

Les revenus de la propriété se replient de 12,3 % après une hausse de 3,0 % en 2015, sous l'effet en particulier d'une diminution de 0,6 milliard des dividendes reçus par l'État.

diminuent de nouveau (- 0,8 %, après - 0,9 % en 2015), tandis que les recettes ralentissent (+ 0,4 %, après + 0,9 % en 2015). En effet, les concours financiers de l'État continuent à baisser.

Du côté des dépenses, les consommations intermédiaires reculent de 1,3 % (après - 0,8 % en 2015), dans un contexte de faible inflation (+ 0,2 % en 2016). Les rémunérations ralentissent en 2016 (+ 0,8 % après + 1,7 %), en dépit de la hausse du point d'indice de la fonction publique. Les dépenses de prestations et de transferts sociaux continuent de décélérer (+ 1,8 %, après + 3,1 % en 2015 et + 4,5 % en 2014). L'investissement local diminue à nouveau en 2016, mais moins fortement que les années précédentes (- 3,3 % après - 9,7 % en 2015 et - 8,3 % en 2014).

Du côté des recettes, les prélèvements obligatoires des administrations publiques locales augmentent de 4,6 milliards d'euros. Leur croissance spontanée est plus rapide que celle du PIB, portée en particulier par le dynamisme des recettes de droits de mutation à titre onéreux dans un contexte de forte hausse des prix et du nombre de transactions sur le marché immobilier. Les taux d'impôt communaux et départementaux augmentent à

nouveau sensiblement en 2016, en phase avec le cycle électoral et, en ce qui concerne les départements, pour faire face à leurs dépenses sociales. Les recettes de la taxe d'habitation sont toutefois grevées par la montée en charge de la mesure d'exonération en faveur des retraités modestes. S'agissant des transferts financiers de l'État, la dotation globale de fonctionnement baisse de 3,3 milliards d'euros en 2016, après déjà - 3,5 milliards d'euros en 2015.

Les comptes sociaux poursuivent leur redressement

En 2016, le solde des administrations de sécurité sociale s'établit à - 2,9 milliards d'euros, après - 4,7 milliards en 2015. Le déficit des comptes sociaux continue ainsi de se réduire : les dépenses augmentent moins vite que les recettes.

L'évolution des recettes des administrations de sécurité sociale est légèrement supérieure à celle de 2015 (+ 1,3 % après + 1,1 %). Elle s'avère moindre que celle de la masse salariale privée qui accélère nettement (+ 2,4 % après + 1,5 % en 2015), en raison des allègements de cotisations liés au deuxième volet du

Les finances publiques locales se redressent, sous l'effet d'un net ralentissement de leurs dépenses de fonctionnement et d'une nouvelle baisse de l'investissement

En 2016, les administrations publiques locales sont excédentaires de 3,0 milliards d'euros, après un besoin de financement de 0,1 milliard d'euros en 2015 (figure 3). Les dépenses

5 Dette publique¹ et dette publique nette¹

en milliards d'euros

	Au 31/12/2015		Au 31/12/2016	
	Dette publique (brute)	Dette publique nette	Dette publique (brute)	Dette publique nette
État	1 661,3	1 556,0	1 709,9	1 607,9
Organismes divers d'administration centrale	19,6	2,7	12,7	- 1,4
Administrations locales	196,7	184,7	199,6	187,4
Administrations de sécurité sociale	220,4	163,2	225,0	163,4
Ensemble des administrations publiques	2 098,0	1 906,6	2 147,2	1 957,3
En % du PIB	95,6	86,9	96,3	87,8

1. Voir définitions.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

Pacte de responsabilité, concernant les cotisations familiales patronales entre 1,6 et 3,5 Smic, pour un montant de près de 3 milliards d'euros. Toutefois, les cotisations demeurent plus dynamiques en 2016 qu'en 2015 (+ 1,5 % après + 1,0 %), notamment sous l'effet de la poursuite des relèvements du taux de cotisations à l'assurance vieillesse prévus par le décret de 2012. La progression des recettes fiscales est quant à elle légèrement freinée (+ 1,3 % après + 1,5 %) par la mise en œuvre du Pacte, avec l'instauration d'un nouvel abattement sur la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S).

Les dépenses accélèrent légèrement (+ 0,9 % après + 0,6 %). Les prestations ralentissent (+ 0,9 % après + 1,6 %), car elles sont mécaniquement réduites par le transfert à l'État du financement de l'ALF pour compenser les pertes de recettes liées au Pacte. Par ailleurs, leur dynamique est contenue par un contexte de très faible inflation qui limite les revalorisations légales. Les prestations familiales se replient, sous l'effet notamment d'une légère baisse de la natalité et de la fin de la montée en charge de la modulation des allocations familiales en fonction des revenus. Les prestations vieillesse poursuivent leur progression à un rythme relativement modéré, en lien notamment avec la faiblesse de leur revalorisation au 1^{er} octobre 2015 et leur gel en 2016. La progression des dépenses d'assurance maladie est contenue, avec une exécution de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) respectant l'objectif voté (+ 1,8 %). En revanche, les dépenses d'indemnisation du chômage continuent de croître en lien avec la hausse du nombre de demandeurs d'emploi en moyenne annuelle et l'amélioration de leur taux de couverture par l'assurance chômage.

La dette publique augmente de 0,7 point à 96,3 % du PIB

La dette publique au sens de Maastricht (*définitions*) s'élève à 2 147,2 milliards d'euros fin 2016 après 2 098,0 milliards un an plus tôt (*figure 5*). Elle atteint 96,3 % du PIB, après 95,6 % fin 2015.

La contribution de l'État à la dette publique (*définitions*) s'établit à 1 709,9 milliards d'euros, en hausse de 48,6 milliards. Elle

augmente moins que son besoin de financement (74,1 milliards) en raison d'un montant élevé de primes à l'émission et de corrections de décalages comptables en 2016.

La contribution à la dette des Odac diminue de 6,9 milliards d'euros en 2016 et s'établit à 12,7 milliards d'euros. Une grande partie de cette baisse (4,8 milliards d'euros) est imputable à la budgétisation de la contribution au service public de l'électricité dont la dette est transférée des Odac vers l'État.

La contribution des administrations publiques locales à la dette atteint 199,6 milliards d'euros fin 2016, soit une hausse de 2,9 milliards par rapport à 2015 et ce, malgré une capacité de financement de 3,0 milliards d'euros. La différence provient en grande partie d'un accroissement de 3,9 milliards d'euros des dépôts au Trésor des collectivités locales. De plus, elles utilisent une partie de l'argent emprunté pour payer 1,6 milliard d'euros d'indemnités dans le cadre de la renégociation des emprunts structurés les plus risqués (après déjà 0,9 milliard en 2015). Le versement de ces indemnités n'affecte pas le besoin de financement.

Enfin, la contribution à la dette publique des administrations de sécurité sociale augmente de 4,6 milliards pour s'établir à 225,0 milliards d'euros fin 2016. L'écart entre la variation de la dette et le besoin de financement (2,9 milliards) provient en grande partie de décalages comptables sur des opérations non financières.

Fin 2016, la dette nette (*définitions*) des administrations publiques s'élève à 1 957,3 milliards d'euros (soit 87,8 % du PIB), en hausse de 50,7 milliards par rapport à 2015. La dette publique brute croît dans le même temps de 49,2 milliards. Les mouvements d'actifs sont relativement faibles en 2016. Les trésoreries de l'État, des Odac et des administrations de sécurité sociale diminuent respectivement de 0,4 milliard d'euros, 1,1 milliard d'euros et 3,5 milliards d'euros. En revanche, les administrations de sécurité sociale augmentent leur détention de titres à long terme de 7,2 milliards d'euros et à court terme de 0,8 milliard d'euros. Les encours de prêts à long terme de l'État baissent de 3,0 milliards d'euros (dont 2,6 milliards de remboursement anticipé par l'Agence française de

développement). De même, la Caisse nationale des autoroutes se fait rembourser 1,4 milliard d'euros de prêts. ■

Définitions

La **capacité ou le besoin de financement** des administrations publiques est le solde du compte non financier, égal aux recettes diminuées des dépenses. Il correspond au **déficit public au sens du traité de Maastricht**.

Les **crédits d'impôts** sont des créances acquises par les contribuables, ménages ou entreprises, leur permettant de réduire l'impôt à acquitter ou d'obtenir une restitution de l'État s'ils ne sont pas imposables. En comptabilité nationale, les crédits d'impôts ne sont pas comptabilisés comme de moindres recettes mais comme des dépenses publiques.

La **dette publique au sens de Maastricht** est brute, ce qui signifie que les actifs financiers des administrations publiques ne sont pas déduits de leurs passifs. Elle est évaluée en valeur nominale et est consolidée des passifs entre administrations publiques. Elle exclut certains types de passifs, essentiellement les créances commerciales et ceux liés aux délais de paiement.

La **dette publique nette** est égale à la dette publique brute diminuée des dépôts, des crédits et des titres de créance négociables (évalués à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs institutionnels.

La **contribution à la dette** d'un sous-secteur est égale à la dette de ce sous-secteur diminuée des passifs détenus par les autres administrations publiques. La somme des contributions à la dette des différents sous-secteurs est égale à la dette au sens de Maastricht de l'ensemble des administrations publiques.

Bibliographie

- Les comptes de la Nation en 2016, *Insee Première* n° 1650, mai 2017.
- L'économie française, *Insee Références*, édition 2017, à paraître en juin 2017.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, C. Lesdos-
Cauhapé, V. Quénechdu, H. Valdelièvre
Maquette : P. Nguyen
Impression : Jouve
Code Sage IP171651
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2017

• *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à *Insee Première* et le recevoir par courrier :
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

